Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260326-2026_03B_11-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 26 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2026

Présents : LUBERT Serge, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, , LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GAIN Sylvie, ALLAIN Fabrice, GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GAIN Sylvie donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations
Monsieur ALLAIN Fabrice donne pouvoir à Madame DEGRES Odile pour toutes délibérations
Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 12
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-03B-11 - CCAS : détermination du nombre de membres et élection

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;
Considérant que le Centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le maire ;
Considérant que le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- des membres élus par le Conseil municipal en son sein,
- des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide :

Fixation du nombre de membres

Le conseil d'administration du CCAS est composé de 10 membres, outre le maire, président de droit, répartis comme suit :
5 membres élus par le Conseil municipal en son sein ;
5 membres nommés par le maire.

Élection des membres du Conseil municipal

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.
Sont élus : Odile DEGRES, Marguerite BON, Catherine PINEAU, Chantal MORICE et Christine GUIBOURET

Désignation des membres nommés

Les membres nommés seront désignés par arrêté du maire.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 21 mars 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL 56 (Morbihan)